Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260420-D027_2026-DE

COMMUNE DE TORCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, Mme Bernadette Reucheron, M. Emmanuel Heinry, Mme Céline Le Dortz, M. Hubert Godeloup, Mmes Myriam Doudet, Séverine Renaux, M. Cristiano Fonseca, Mmes Nathalie Lebreton, Estelle Ragaleux, Nelly Mauve, MM. Florian Girard, Julien Bétin, Bruno Travers, Yvonnick Trébon

Etaient absents : Néant

Date de convocation : 14 avril 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15
- absents : 00
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

027-2026	RELAIS PETITE ENFANCE – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026-2027

En 2017, a été créé le Relais Intercommunal Petite Enfance (Ripame) pour le secteur Argentré du Plessis/La Guerche de Bretagne.

Aujourd'hui dénommé Relais Petite Enfance (RPE), ce service mutualisé propose de l'information, des animations et des rencontres aux familles ainsi qu'aux professionnels de l'accueil de la petite enfance. Des espaces jeux gratuits sont ainsi proposés plusieurs jours par semaine. Organisés par une animatrice du RPE, ils contribuent à l'éveil et la socialisation du jeune enfant.

En parallèle, des temps forts sont proposés (spectacles, matinées plein-air) et des conférences/soirées pour le soutien à la parentalité. Des permanences téléphoniques ou physiques sont également mises en place du lundi au vendredi pour répondre aux interrogations des familles.

Le RPE du secteur Argentré du Plessis/La Guerche de Bretagne compte dix-neuf communes, associées dans un projet commun de fonctionnement.

La convention de fonctionnement étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler en l'adaptant au nouveau projet de fonctionnement 2026-2027.

.../...

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260420-D027_2026-DE

Cette convention présentée en annexe intègre précise :

- L'organisation et le fonctionnement du RPE, dont la commune d'Argentré assure le portage administratif et financier,

- Les moyens humains et matériels à disposition du Rpe,

- Les moyens financiers, dont les modalités de participation financière des communes, déduction faite des subventions allouées au service,

- Les instances de suivi du Rpe

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) 2026-2027
- Autorise le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 20 avril 2026
Le maire,

Yannick Fouet